



Avis de course

<p>Nom de la compétition : Coupe de la Cote de Beauté Dates complètes : 11 et 12 MAI 2019 Lieu : Royan Autorité Organisatrice (OA) : Régates de Royan</p>
<p>Grade : 5A Série(s) : Habitable</p>

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile RCV 2017 / 2020*
- 1.2 les règlements fédéraux,
- 1.3 les règles de classe si elles s'appliquent.

1. PUBLICITE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) série(s) Habitable
- 3.1.1 Tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception :
A – B - C – D – E de la norme CE.
Les bateaux de conception antérieure à cette norme doivent être homologués au minimum en
4^e 3^e catégorie de navigation ou équivalent.

Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation de l'épreuve ;

Côtière Semi-hauturière

- 3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à

Régates de Royan, Promenade Pierre Dugua de Mons - 17200 Royan

Tel:0546054413

regates.royan@wanadoo.fr

au plus tard le **2 MAI 2019**

- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FF Voile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformité.

4. DROITS A PAYER

4.1 Les droits requis sont les suivants :

Série	Montant
Habitable	20 €/bateau
	5 € /équipiers
Repas facultatif	20€

5€ de pénalité / après la date limite d'inscription

5. PROGRAMME

Programme	Date	Heure
Confirmation des Inscriptions	11/05/2019	9H00 / 10H00
Clôture des inscriptions	11/05/2019	10H00
Jauges et contrôles		

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
11/05/2019	13h00	Habitable
12/05/2019	10H00	Habitable

5.4 Le dernier jour de la régates, aucun signal d'avertissement ne sera donné après ; **14H 00**

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées suivant les prescriptions fédérales.

Et disponibles en version électronique à l'adresse suivante : www.regatesderoyan.com

7. PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type côtier ou construit.

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit ci-dessous : Estuaire de la Gironde

Carte SHOM 7426

8. SYSTEME DE PENALITE

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour

9. CLASSEMENT

9.1 1 course doit être courue pour valider la compétition

9.2 (a) Quand moins de courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand courses à courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

(c) Quand courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores.

9.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps

10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : **3 nuitées gratuites avant et après l'épreuve**

11. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régates sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

13. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : **le 12/05/2019 à 17H00**

14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité (RCV 4). En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

regatesderoyan@wanadoo.fr : tel 05 46 05 44 13

**Fiches d'inscription téléchargeable sur le site :
www.regatesderoyan.com**

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Royan	Royan	11/05/19	16h29	10h44	53
		12/05/19	17h43	12h08	50

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURSE

Baie de Royan . Carte Shom 7426

SITUATION DU PLAN D'EAU – HORAIRE DES MAREES

Port	Baies de	Date	Basse mer	Pleine mer	Coefficient
Royan	Royan	11/05/19	16h29	10h44	53
		12/05/19	17h43	12h08	50

ANNEXE PARCOURS ET ZONE DE COURS

Baie de Royan . Carte Shom 7426